

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 8 AVRIL 2010

QUESTION N°3

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL

MUNICIPAL EN DATE DU 26 FEVRIER 2010

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 26 FEVRIER 2010

Le Vendredi 26 FEVRIER 2010 à 19 H, s'est réuni le CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire de la Ville.

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil à l'unanimité,

> désigne Madame AMSELLEM comme Secrétaire de séance, en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - APPEL NOMINAL

Le Secrétaire de séance procède à l'appel nominal :

Etaient présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M.VAZIA, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI

Avaient donné mandat – Mme CHAVRIER à Mme AMSELLEM, M. DUEZ à M.LOTTEAU, Mme PALAT à M. BALLET, M.GARINO à Mme ABKARI, M.MARCHIONI à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL à Mme COLAS, M.CAVAYE à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS à M.BATISTA, Mme GIRARD à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI à M. PERRAULT, Mme ANDRE à M. GRAZIANI, Mme WAKIM à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX à Mme MARTIN, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M.CHAURIAL à M. VAZIA

Sont sortis en cours de séance – M. GAHNASSIA, M. GRAZIANI, M. REIN, Mme JEANNE, M. PERRAULT, M. CHEVALIER, M. CHAMBAULT

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Gérard BRISSET, figure marquante du parti socialiste à Puteaux, ancien Conseiller Municipal de l'opposition à Puteaux, ancien Conseiller Régional d'Île-de-France.

3 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 DECEMBRE 2009

Le Conseil par 36 voix pour (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné manda à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN), 6 voix contre (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M.VAZIA, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA) et 1 abstention (Mme HARDY)

> **adopte** le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 Décembre 2009.

4 – COMMUNICATIONS

> Il est donné communication au Conseil Municipal :

. des décisions que le Maire a été amené à prendre en application des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Fixation des tarifs :

- des droits d'étalage, terrasses, marquises, stores, ventes de démonstration

Par arrêté en date du 8 Décembre 2009, les tarifs des droits d'étalages, terrasses, marquises, stores, ventes de démonstration, ont été reconduits comme suit , à compter du 1^{er} Janvier 2010 :

<u>Désignation de l'occupation</u>	<u>unité de paiement</u>	<u>tarif</u>
- Etalage	montant annuel, le m2	57,35 €
- Terrasses ouvertes	montant annuel, le m2	57,35 €
- Terrasses fermées couvertes	montant annuel, le m2	120,20 €
- Marquises, stores	montant annuel, le m2	7,70 €
- Ventes dites de démonstration	montant journalier, l'étal	46,20 €
- Ventes de fleurs aux abords des Cimetières (Toussaint)	montant journalier, l'étal	42,00 €

- des droits de voirie

Par arrêté en date du 8 Décembre 2009, les tarifs de droits de voirie (occupation du domaine public) ont été fixés comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 2010 :

<u>Désignation de l'occupation</u>	<u>unité de paiement</u>	<u>tarif</u>
- emprise ceinturée ou non par une palissade de couleur verte	montant mensuel, le m2	11,00 €
- échafaudage	montant mensuel, le m2	10,00 €
- benne à gravois jusqu'à 7 m3 (du lundi au samedi inclus, interdit le dimanche)	montant hebdomadaire à l'unité	75,00 €
- entrée charretière, bateaux	droit unique	125,25 €
- occupation temporaire du domaine public pour prise de vue	la ½ journée	805,90 €

- des boissons, glaces et viennoiseries servies dans les bars et restaurants des résidences de vacances de la ville

Par arrêté en date du 10 Décembre 2009, les tarifs des boissons, glaces et viennoiseries, servies dans les bars et restaurants des résidences de vacances de la Ville ont été fixés comme suit, à compter du 19 Décembre 2009 :

- café, chocolat, infusion	1,00 €
- eaux de source jusqu'à 33 cl, sirops à l'eau	1,50 €
- sodas, boissons rafraîchissantes, jus de fruits, chocolat froid	2,50 €
- apéritifs anisés – dose 2 cl	2,70 €
- vins cuits – dose 5 cl	2,70 €
- cocktail	5,00 €
- bières françaises	2,70 €
- autres bières	3,00 €
- bières sans alcool	1,60 €
- alcool – dose 5 cl	3,70 €
- composition alcool + orange	4,30 €
- mini dose alcool	2,80 €
- champagne ordinaire – bouteille 75 cl	30,00 €
- coupe champagne ordinaire	3,90 €
- bouteille 75 cl champagne supérieur	35,00 €

- coupe champagne supérieur	6,00 €
- vin ordinaire – verre 8 cl	1,00 €
- vin supérieur ou kir – verre 8 cl	1,50 €
- vin rouge, rosé ou blanc ordinaire (75 cl)	3,20 €
- vin rouge, rosé ou blanc moyen (75 cl)	4,00 €
- vin rouge, rosé ou blanc supérieur (75 cl)	4,60 €
- Riesling	6,00 €
- Savoie – Abymes	7,00 €
- Savoie – Apremont	7,80 €
- Savoie – Gamay rosé	6,10 €
- Côtes de provence rosé	6,10 €
- Merlot rouge	6,10 €
- Savoie – Gamay rouge	7,80 €
- Côtes du Rhône rouge	6,90 €
- Brouilly	10,00 €
- Bordeaux rouge	8,50 €
- bières françaises – verre de 25 cl	1,80 €
- autres bières – verre de 25 cl	2,70 €
- limonade pression	1,20 €
- picon, citron bière pression	3,00 €
- cidre en bouteille 75 cl	3,70 €
- croissant	1,00 €
- glaces à déguster – catégorie 1	3,00 €
- glaces à déguster – catégorie 2	5,00 €

- d'hébergement à la résidence de vacances des « Trois Hameaux » à Ploemeur

Par arrêté en date du 15 Janvier 2010, les tarifs de base des bungalows, hors taxe de séjour, appliqués à la résidence de vacances « Les Trois Hameaux » à Ploemeur ont été établis comme suit, à compter de la saison 2010 :

	<u>Tarif semaine</u>
- bungalow 1 ou 2 personnes	231,00 €
- bungalow 3 personnes	336,00 €
- bungalow 4 personnes	427,00 €
- bungalow 5 personnes	497,00 €
- bungalow 6 personnes	588,00 €

- d'hébergement et restauration à la résidence de vacances de la Marine de Caprone à Ghisonaccia (Corse)

Par arrêté en date du 28 Janvier 2010, les tarifs appliqués à la résidence de vacances de la Marine de Caprone à Ghisonaccia (Corse) ont été fixés comme suit, à compter de la saison 2010 :

. pour l'hébergement

	<u>Tarif semaine</u>
- motel 1 personne	182,00 €
- motel 2/4 personnes	378,00 €
- bungalow 2/4 personnes	364,00 €
- bungalow 4/6 personnes	504,00 €
- pavillons	434,00 €

. pour le forfait restauration obligatoire

	<u>Par jour et par personne</u>
- adulte	28,00 €
- enfant de moins de 2 ans	gratuit
- enfant de 2 à moins de 6 ans	14,00 €
- enfant de 6 à moins de 13 ans	21,00 €
- hors forfait, petit déjeuner	7,00 €
- hors forfait, repas (boisson non comprise)	25,00 €
- supplément (dessert ou boisson)	3,00 €

- de l'activité « Puteaux en neige »

Par arrêté en date du 18 Décembre 2009, les tarifs d'entrée à l'activité « Puteaux en neige » ont été fixés comme suit, du 19 Décembre 2009 au 3 Janvier 2010 :

- entrée	gratuit
- location de patins	3,00 €

Don de cinq volumes d'une encyclopédie sur la photographie

Par arrêté en date du 21 Janvier 2010, il a été accepté un don de cinq volumes d'une encyclopédie sur la photographie de Monsieur ZITTER.

Passation d'un avenant à un bail commercial dans la Cité artisanale

Par arrêté en date du 1^{er} Décembre 2009, un avenant n°1 au bail commercial a été consenti à la SAS ARTALEP dans la Cité Artisanale portant sur une réserve – lot n°2

Autorisations d'ouvertures exceptionnelles de commerces relevant de la branche

- « habillement et chaussures »

Par arrêtés en date des 2 et 16 Décembre 2009, les magasins appartenant à la branche professionnelle « habillement et chaussure » ont été autorisés à ouvrir exceptionnellement :

- les dimanches 6, 13 et 20 Décembre 2009, sur demande formulée par l'enseigne « Sympa »
- le dimanche 10 Janvier 2010, sur demande formulée par la Société Pallio SAS chaussures

- « alimentation générale de grande surface »

Par arrêté en date du 16 Décembre 2009, les magasins appartenant à la branche professionnelle « alimentation générale de grande surface » ont été autorisés à ouvrir exceptionnellement le dimanche 10 Janvier 2010, sur demande formulée par l'enseigne « Monoprix »

Règlement intérieur des cimetières communaux

Par arrêté en date du 28 Décembre 2009, le règlement intérieur des cimetières communaux a été édicté.

Autorisation d'occupation du domaine public – « Réserve du bois »

Par arrêté en date du 23 Décembre 2009, la Société RECEPTION et FETES a été autorisée à occuper et exploiter le restaurant la « Réserve du Bois » et à reverser à la Ville 3% de son chiffre d'affaires au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

Location de meublés – résidence des étudiants et apprentis

Par arrêtés en date du 8 Décembre 2009, des contrats de location meublée ont été conclus pour les appartements n° 41 et 84 de la résidence des étudiants et jeunes apprentis.

Convention de mise à disposition de locaux à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

Par arrêté en date du 17 Décembre 2009, la convention de mise à disposition et de prêt d'équipements sportifs de la ville au profit de la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris a été approuvée.

Cessation de la régie de recettes pour le bar de la piscine de l'île

Par arrêté en date du 22 Décembre 2009, il a été mis fin à la régie de recettes auprès de la restauration municipale pour le bar des piscines du Palais des sports.

Institution d'une régie temporaire de recettes pour les activités du Téléthon

Par arrêté en date du 1^{er} Décembre 2009, il a été institué une régie de recettes temporaire pour le samedi 4 et le dimanche 5 Décembre 2009 concernant les activités organisées dans le cadre du Téléthon, auprès du service Jeunesse de la Ville.

Règlement d'honoraires à avocats et huissiers

Par arrêtés en date des 4, 10, 24 Décembre 2009, 12, 14 Janvier 2010, il a été réglé à :

SCP BENHAMOU-HADJEDI-JAKUBOWICZ Huissiers

2 rue de la Roquette à PARIS Cedex 11 (75521)

- la somme de 614,95 € TTC, à titre d'honoraires, pour avoir dressé un procès-verbal à l'encontre d'un site Internet

Maître PERU du Cabinet GAIA, avocat

70 rue Joseph de Maistre à Paris (75018)

- la somme de 1.196 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir représenté la Commune dans le cadre de l'annulation de l'arrêté préfectoral de cessibilité – ZAC des Bergères – Monsieur et Madame LAUQUE

SCP BENZAKEN – FOURREAU – SEBBAN Huissiers

38 rue Salvador Allendé à Nanterre cedex (92003)

- la somme de 158,02 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir engagé une procédure de bail à l'encontre de Madame ACHI pour non paiement des loyers et charges d'un logement communal situé 50 rue des Bas Rogers

- la somme de 163,29 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour résiliation d'un bail à l'encontre de madame KEITA NDEYE pour non paiement de loyers et charges d'un logement communal sis 92 rue de la République

- la somme de 173,81 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour résiliation d'un bail à l'encontre de monsieur GHAZERIAN pour non paiement de loyers et charges d'un logement communal sis 10 rue Agathe

- la somme de 186,14 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour résiliation d'un bail à l'encontre de madame GOUVEIA SOUSA pour non paiement de loyers et charges d'un logement communal sis 13 rue du Moulin

- la somme de 194,86 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour résiliation d'un bail à l'encontre de la Société ARMONY & DESIGN pour non paiement de loyers et charges d'un local commercial dans la Cité artisanale

- la somme de 95,38 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir procédé à l'expulsion de monsieur SOLTAN, pour dette locative d'un bâtiment communal situé 15 bis rue Anatole France

- la somme de 181,14 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir procédé à la signification d'un jugement à monsieur VEILLEROT fixant les indemnités de dépossession dans le cadre de l'expropriation de la ZAC des Bergères

Maître PICHON Avocat

251 boulevard Pereire à Paris cedex 17 (75852)

- la somme de 2.254,46 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour représenter les intérêts de la Commune dans la procédure qui l'oppose à la Sarl RTCIP

- la somme de 699,66 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir représenté la Commune dans le cadre de la procédure qui l'oppose à Madame WIERBOL.

Cabinet NMCG Avocats

38 rue de Liège à Paris (75008)

- la somme de 741,52 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir défendu les intérêts de la Ville dans un litige qui l'oppose à BUREAUX ENTREPRISES

- la somme de 1.435,20 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir représenté les intérêts des agents de police judiciaire adjoints au sein de la Police Municipale qui ont été victimes d'outrage et rébellion sur agents dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions

Maître GARREAU Avocat

32 rue de Rennequin à Paris (75017)

- la somme de 5.441,80 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir défendu les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Versailles dans l'affaire l'opposant à la Société CRC SA relative à la contestation en justice d'un marché relatif à l'enlèvement ou déplacement des véhicules sur l'ensemble du territoire

Maître DUVERNOY du Cabinet CRTD Avocats

34-38 rue Salvador Allendé à Nanterre (92000)

- la somme de 1.276,60 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir représenté les intérêts de la Commune dans l'affaire LILTI

**. des agréments de sous traitants dans le cadre
de la restructuration du groupe scolaire République**

Société TJFR pour la création de puits de ventilation

Société APPROBAT pour la mise en œuvre de laine minérale de roche

Société DECOUP SERVICE PLUS pour le sciage béton compris évacuation des blocs aux bennes et nettoyage des zones de chantier

Société CHAPES COUTINHO pour la réalisation d'une chape ciment sur terrasse

de la maintenance et entretien des équipements de traitement d'eau des piscines municipales

Société 3F C+net

du marché multiservices du Palais des sports

Société A.E.P. pour la réparation de la pompe de relevage local piscines

Société OX6-GENE pour la climatisation de la salle de musculation

Société PERMO BWT pour la remise en état de fonctionnement de l'adoucisseur d'eau chaude sanitaire

Société SAS ELISATH pour le contrat de maintenance pour l'année 2010

du marché de travaux de maçonnerie et de ravalement

Société GTH pour l'installation d'une fontaine maçonnée au Jardin des Vignes

de la construction d'un bâtiment à usage de crèche

Société LE CLOAREC pour le lot cuisine

Société OTIS pour le lot ascenseur

Société MRB pour le lot montage

du marché de création d'un système d'assainissement sur l'île de Puteaux – phase 2 – lot n°2 : création d'un bassin de stockage des eaux pluviales

Société AXEL GC pour la remise en état, réfection de voirie et espaces verts

. des actes spéciaux modificatifs dans le cadre :

de la maintenance et entretien des équipements de traitement d'eau dans les piscines municipales

Société 3 F C +net pour le nettoyage des bassins

de la maintenance et exploitation du Palais des sports

Société APAVE PARISIENNE pour les contrôles réglementaires

des travaux de maçonnerie et de ravalement sur le territoire de la Ville

Société EMG pour la démolition du mur mitoyen – rue Auguste Blanche, des gradins à l'école de la Pyramide, du mur de clôture du groupe scolaire République

Société JRS Plâtrerie pour la mise en œuvre de cloisons à l'école de la Pyramide

Société REST/DECROUP pour le carottage de l'école de la Pyramide

des travaux de restructuration du groupe scolaire République

Société EMG pour démolitions

Société SLR pour travaux supplémentaires de ravalement

des travaux de réaménagement et extension de l'école Parmentier

Société GALLO MARCHIANDO pour les travaux du lot 1 partiel – gros oeuvre

. du compte rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

. des décomptes généraux définitifs

5 – RESILIATION DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE D'ARTICLES A USAGE UNIQUE

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil à l'unanimité,

> **autorise** le Maire à résilier, aux torts du titulaire, le marché conclu avec la Société ALPHA SERVICE DISTRIBUTION pour la fourniture d'articles à usage unique.

6 – RESILIATION DU LOT 1 – FOURNITURE DE VIANDE DE BOUCHERIE – DU MARCHE DE FOURNITURES DE PRODUITS SURGELES ET CONGELES DESTINES AUX ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION MUNICIPALE

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil à l'unanimité,

> **autorise** le Maire à résilier, à compter du 1^{er} Mai 2010, pour motif d'intérêt général, le marché conclu avec la Société DAVIGEL pour la fourniture de produits surgelés et congelés destinés aux établissements de la restauration municipale – lot 1 : fourniture de viande de boucherie surgelée et congelée.

7 – AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A LA REHABILITATION DE L'HOTEL DU CRET DU LOUP A LA CLUSAZ

Rapporteur - M. BALLET

Le Conseil à l'unanimité,

> **autorise** le Maire à déposer et à mettre en œuvre une demande de déclaration préalable relative à la réhabilitation de l'Hôtel du Crêt du Loup à La Clusaz.

8 – ADHESION AU MARCHE DU SYELOM RELATIF A L'ENLEVEMENT, LE TRANSPORT ET L'ELIMINATION DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX

Rapporteur – Mme AMSELLEM

Le Conseil à l'unanimité,

> **décide** l'adhésion de la Ville au marché du SYELOM relatif à l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux. **Autorise** le SYELOM à effectuer, pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets d'activités de soins sur tout le territoire de la Ville. Les coûts desdites prestations, entièrement à la charge de la Ville, sont estimés annuellement à :

- 1 ^{ère} année avec installation de la borne enterrée	23.820 €
- années suivantes	5.220 €

9 – CREATION D'UNE REDEVANCE POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX

Rapporteur – Mme AMSELLEM

Le Conseil à l'unanimité,

> **créé** une redevance pour la collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) pour les professionnels de santé souhaitant conserver le système de collecte à domicile. **Fixe** les tarifs de cette collecte pour l'année 2010 :

<u>Collecte et traitement des DASRI</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix HT</u>
- 1,5 litre	unité	1,44 €
- 3 litres	unité	1,62 €
- 6 litres	unité	2,1 €
- 50 litres	unité	1,68 €
- boîte à aiguilles	unité	0,9 €
- collecte	unité	14,40 €
- traitement	kilogramme	0,6 €

10 – FIXATION DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET ARTISANAUX

Rapporteur – Mme AMSELLEM

Le Conseil à l'unanimité,

> **fixe** les tarifs 2010 de la redevance pour l'enlèvement des déchets industriels, commerciaux et artisanaux :

<u>Volume collecté</u>	<u>Montant de la redevance</u>
- Conteneur de 120 litres	61,40 €/mois à partir du 3 ^{ème} ou
- Conteneur de 240 litres	123 €/mois à partir du 2 ^{ème}
- Conteneur de 330 litres	170 €/mois
- Conteneur de 660 litres	340 €/mois
- Conteneur de 750 litres	387 €/mois
- Conteneur de 1.100 litres	462 €/mois

11 – MISE EN SERVICE DU PARKING DE L'ILE DE PUTEAUX

Rapporteur – M. COLAS

Le Conseil par 39 voix pour (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLE, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA) et 4 abstentions (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme HARDY, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT)

> **décide** la mise en service du parc de stationnement dans l'île de Puteaux. Applique le tarif suivant, du lundi au vendredi, de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H :

- 0,50 € de l'heure

Le stationnement sera strictement interdit la nuit, soit de 19 H à 8 H. Seul sera autorisé le stationnement gratuit jusqu'à la fin des activités municipales, soit 22 heures. Au-delà le parking sera strictement interdit et clos.

12 – MISE EN REFORME DE VEHICULES

Rapporteur – M. GAHNASSIA

Le Conseil par 40 voix pour (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLE, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA) et 3 abstentions (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT)

> **décide** la mise en réforme de deux véhicules vétustes, trop coûteux en réparation

- Peugeot 307 immatriculé 893 DPW 92

- Peugeot 307 immatriculé 892 DPW 92

et **autorise** leur vente aux enchères publiques par l'intermédiaire d'un commissaire priseur spécialisé dans le domaine de l'automobile

13 – DESAFFECTATION D'OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DE LA ROTONDE

Rapporteur – M. FRANCHI

Le Conseil à l'unanimité,

> **décide** la désaffectation d'ouvrages de la bibliothèque municipale de l'école primaire et maternelle de la Rotonde et **autorise** la destruction de ces ouvrages, en raison de leur mauvais état.

14 – CONVENTION POUR LE DEPLACEMENT D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE DE L'IMMEUBLE LINEA VERS L'IMMEUBLE SIS 41 RUE DELARIVIERE LEFOULON

Rapporteur – M. GAHNASSIA

Le Conseil par **40 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLEZ, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA) et **3 abstentions** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT)

> **adopte** la convention relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans un immeuble sis 41 rue Delarivière Lefoullon. **Autorise** le Maire à intervenir à ladite convention.

Sortie de M. GAHNASSIA

15 – PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX ET ENVOI DE MATERIEL A KATI (MALI)

Rapporteur – Mme COLAS

Le Conseil à l'unanimité,

> **autorise** la prise en charge par la Ville de travaux à réaliser à Kati (Mali), ville jumelée avec Puteaux, ainsi que les frais liés à l'envoi de deux bennes et de mobilier de santé.

Sortie de M. GRAZIANI

16 – ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN SITUE 45 RUE VOLTAIRE

Rapporteur – M. LOTTEAU

Le Conseil par **34 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLEZ, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) **6 voix contre** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA) et **1 abstention** (Mme HARDY)

> **décide** l'acquisition amiable d'un terrain de 137 m², libre de toute occupation ou location, sis 45 rue Voltaire, appartenant à l'O.P.H. de Puteaux, au prix de 349.400 €. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

17 – ACQUISITION AMIABLE DE BIENS SITUÉS 8 RUE PAUL BERT

Rapporteur – M. LOTTEAU

Le Conseil par 34 voix pour (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLEZ, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et 7 abstentions (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **décide** l'acquisition amiable de biens, libres de toute occupation ou location, situés 8 rue Paul Bert., appartenant à Monsieur et Madame SOUSA MARTINS, au prix de 900.000 €. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

18 – ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN SITUÉ 176 RUE DE LA RÉPUBLIQUE (LOT 3)

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil par 35 voix pour (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLEZ, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et 6 abstentions (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **décide** l'acquisition du lot n° 3, libre de toute occupation ou location, dépendant de la copropriété sise 176 rue de la République, appartenant à la succession CAPOBIANCO-LAFFONT, au prix de 960€. **Accepte** de prendre en charge le coût des diagnostics techniques obligatoires liés à l'acquisition de ce bien. **Autorise** le Maire à accomplir les formalités nécessaires à cette acquisition.

Sortie de M. REIN

19 – ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION DE BIENS SITUÉS 176 RUE DE LA RÉPUBLIQUE (LOTS 2 et 15)

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil par 34 voix pour (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, Mme COLAS, M. FRANCHI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLEZ, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et 6 abstentions (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **prend acte** du jugement définitif rendu par la juridiction de l'expropriation fixant à la somme totale de 347.200 €, frais de emploi et de justice compris, les indemnités de dépossession revenant à Monsieur et Madame MONTEIRO concernant les lots 2 et 15 sis 176 rue de la République. **Accepte** de prendre en charge le coût des diagnostics obligatoires liés à l'acquisition de ce bien. **Autorise** le Maire

à accomplir toutes les formalités nécessaires à la publication de ce jugement, au paiement des indemnités de dépossession et à la prise en possession des biens.

Retour de M. GRAZIANI et de M. REIN

20 – ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION D'UN BIEN EN TOTALITE SITUE 182 RUE DE LA REPUBLIQUE

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil par **37 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, , Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLE, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et **6 abstentions** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **prend acte** du jugement définitif rendu par la juridiction de l'expropriation fixant à 722.187 €, frais de remploi et de justice compris, les indemnités de dépossession revenant à Madame POMMIER épouse ENJOLRAS concernant le bien en totalité, libre de toute occupation ou location, situé 182 rue de la République. **Accepte** de prendre en charge le coût des diagnostics techniques obligatoires liés à l'acquisition de ce bien. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la publication de ce jugement, au paiement des indemnités de dépossession et à la prise en possession du bien.

21 – ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION D'UN BIEN SITUE 11 RUE DU MOULIN

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil par **37 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, , Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLE, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et **6 abstentions** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **prend acte** du jugement définitif rendu par la juridiction de l'expropriation fixant à 91.397 €, frais de remploi et de justice compris, les indemnités de dépossession revenant aux Consorts SEKHI concernant le bien, libre de toute occupation ou location, situé 11 rue du Moulin (lots 1, 10 et 19). **Accepte** de prendre en charge le coût des diagnostics techniques obligatoires liés à cette acquisition. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la publication de ce jugement, au paiement des indemnités de dépossession et à la prise en possession des biens.

22 – ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION D'UN BATIMENT EN TOTALITE 46 RUE DU MOULIN

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil par **37 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, , Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM,

M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et **6 abstentions** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **prend acte** des jugements définitifs rendus par la juridiction de l'expropriation fixant à :

- 101.000 €, frais de remploi et de justice compris, les indemnités de dépossession revenant à la Société S.O.D.I.D. concernant les lots 504 et 505, libres de toute occupation ou location, situés 46 rue du Moulin

- 486.000 €, frais de remploi et de justice compris, les indemnités de dépossession revenant à la SCI RASPAIL concernant les lots 501, 502, 503, 506, 507, 508, 601 et 602, libres de toute occupation ou location, situés 46 rue du Moulin

Accepte de prendre en charge le coût des diagnostics techniques obligatoires liés à ces acquisitions. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la publication de ces jugements, au paiement des indemnités de dépossession et à la prise en possession des biens.

23 – ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION D'UN BIEN SITUÉ 18 RUE PIERRE CURIE (LOTS 4, 9 et 22)

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil par **37 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, , Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et **6 abstentions** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **prend acte** du jugement définitif rendu par la juridiction de l'expropriation fixant à 412.100 €, frais de remploi compris, les indemnités de dépossession revenant à Madame LANGE concernant le bien, libre de toute occupation ou location, situé 18 rue Pierre Curie (lots 4, 9 et 22). **Accepte** de prendre en charge le coût des diagnostics techniques obligatoires liés à cette acquisition. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la publication de ce jugement, au paiement des indemnités de dépossession et à la prise en possession du bien.

24 - ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION D'UN BIEN EN TOTALITE SIS 125 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil par **37 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, , Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et **6 abstentions** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **prend acte** du jugement définitif rendu par la juridiction de l'expropriation fixant à 1.184.842 €, frais de remploi compris, les indemnités de dépossession revenant à Madame BUGEAT, veuve VILATTE,

concernant le bien, partiellement occupé, situé 125 avenue du Président Wilson. **Accepte** de prendre en charge le coût des diagnostics techniques obligatoires liés à cette acquisition. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la publication de ce jugement, au paiement des indemnités de dépossession et à la prise en possession du bien.

25 – CESSION AMIABLE D'UN FONDS DE COMMERCE A L'ENSEIGNE « LE VIEUX PUTEAUX » SIS 16 BOULEVARD RICHARD WALLACE et 79 RUE VOLTAIRE

Rapporteur – M. GAHNASSIA

Le Conseil par **36 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) **6 voix contre** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA) et **1 abstention** (Mme HARDY)
> **décide** la cession amiable à la Société RCS IMMOBILIER, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot du Four, du fonds de commerce à l enseigne « le Vieux Puteaux » sis 16 boulevard Richard Wallace et 79 rue Voltaire, ayant une activité de « bar brasserie restaurant hôtel », au prix de 360.100 €. **Prend acte** des engagements de l'acquéreur visant à rembourser à la Ville le dépôt de garantie ainsi que le loyer du premier trimestre 2010. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession.

26 – CESSION AMIABLE DE TERRAINS SIS 1-5 RUE DU FOUR – 81-85 RUE VOLTAIRE – 22 BOULEVARD RICHARD WALLACE. AMENAGEMENT DE L'ÎLOT DU FOUR

Rapporteur – M. GAHNASSIA

Le Conseil par **36 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) **6 voix contre** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA) et **1 abstention** (Mme HARDY)
> **décide** la cession amiable à la Société COSIGIM, avec clause de substitution au profit de toute Société Civile de construction vente constituée à cet effet, de parcelles de terrain nu, libres de toute occupation ou location, d'une superficie totale de 1.263 m2 environ, sises 1-5 rue du Four – 81-85 rue Voltaire – 22 boulevard Richard Wallace, au prix de 2.300.000 €. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession.

27 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA VILLE

Rapporteur – Mme AMSELLEM

Le Conseil par **37 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M.BATISTA, M.CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M.LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M.GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M.MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS,

M.CAVAYE qui a donné mandat à M.CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M.BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M.BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN) et 6 abstentions (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme CANCELLONI à M. GREBERT, M. CHAURIAL qui a donné mandat à M. VAZIA)

> **décide** de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville.

. en créant

- 8 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet portant l'effectif à 83,
- 10 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet portant l'effectif à 141,
- 1 emploi de technicien supérieur à temps complet portant l'effectif à 15,
- 1 emploi d'ingénieur principal à temps complet portant l'effectif à 7,
- 3 emplois d'agent social de 1^{ère} classe à temps complet portant l'effectif à 12,
- 1 emploi de Brigadier Chef principal à temps complet portant l'effectif à 9,
- 3 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet portant l'effectif à 44,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet portant l'effectif à 38,
- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet portant l'effectif à 2,
- 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet portant l'effectif à 56,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet portant l'effectif à 17,
- 2 emplois de rédacteur chef à temps complet portant l'effectif à 8,
- 1 emploi de rédacteur principal à temps complet portant l'effectif à 6,
- 2 emplois d'infirmière de classe supérieure à temps complet portant l'effectif à 10,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe à temps complet portant l'effectif à 6,
- 2 emplois d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet portant l'effectif à 10.

. en supprimant

- 10 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 21 heures 30 portant l'effectif à 220,
- 2 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 30 heures portant l'effectif à 218,
- 1 emploi d'animateur territorial à temps non complet 32 heures portant l'effectif à 10,
- 2 emplois d'animateur territorial à temps non complet 21 heures 30 portant l'effectif à 8,
- 1 emploi d'animateur territorial à temps non complet 27 heures 15 portant l'effectif à 7,
- 1 emploi d'animateur territorial à temps complet portant l'effectif à 6,
- 1 emploi de brigadier de police municipale à temps complet portant l'effectif à 11,
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet portant l'effectif à 484,
- 2 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet portant l'effectif à 21,
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet portant l'effectif à 31,
- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet portant l'effectif à 14,
- 3 emplois de rédacteur à temps complet portant l'effectif à 24,
- 2 emplois d'infirmière de classe normale à temps complet portant l'effectif à 5,
- 2 emplois d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet portant l'effectif à 86,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe à temps complet portant l'effectif à 32,
- 2 emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe à temps complet portant l'effectif à 8,
- 1 emploi d'attaché territorial à temps complet portant l'effectif à 44,
- 1 emploi d'attaché principal à temps complet portant l'effectif à 3.

- . en transformant
- 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 20 heures 30 hebdomadaires en 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 18 heures 30 hebdomadaires,
- 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 16 heures 30 hebdomadaires en 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 18 heures 30 hebdomadaires,
- 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 14 heures 30 hebdomadaires,
- 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 8 heures hebdomadaires en 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 2 heures 30 hebdomadaires,
- 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 25 heures 30 hebdomadaires en 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 9 heures hebdomadaires en 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 8 heures hebdomadaires,
- 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 12 heures hebdomadaires en 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 15 heures 30 hebdomadaires,
- 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet 9 heures 30 hebdomadaires,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 9 heures hebdomadaires en 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 3 heures hebdomadaires.

28 – MODIFICATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES GRADES D'ADJOINTS TECHNIQUES de 1^{ère} CLASSE ET LES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES

Rapporteur – Mme AMSELLEM

Le Conseil à l'unanimité,

> **adopte** la modification des taux de promotion pour l'avancement de grade :

<u>Grade</u>	<u>Grade d'avancement</u>	<u>Taux 2010</u>
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100%
Professeur enseignement artistique	Professeur enseignement artistique Hors classe	100%

29 – CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE ET LE C.C.A.S. CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PAYES DE TOUS LES AGENTS DU C.C.A.S. ET LA GESTION DES CARRIERES DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES DU C.C.A.S.

Rapporteur – Mme AMSELLEM

Le Conseil à l'unanimité,

> **approuve** la convention de gestion concernant le traitement des paies des agents du Centre Communal d'Action Sociale et de la gestion des carrières des agents stagiaires et titulaires du C.C.A.S. entre la Mairie de Puteaux et le C.C.A.S. de la Ville de Puteaux. **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

30 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PUTEAUX ET L'IFAC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SESSION DE FORMATION GENERALE Bafa INTRA LOCALE

Rapporteur – M. FRANCHI

Le Conseil à l'unanimité.

> **accepte** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'IFAC 92 pour la mise en place d'une session de formation générale Bafa intra locale. **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

31 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE COURBEVOIE ET PUTEAUX DANS LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE INTERCOMMUNALITE

Rapporteur – M. BALLET

Le Conseil par **40 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN, M. CHAURIAL à M. VAZIA) et **3 abstentions** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT)

> **accepte** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Courbevoie et Puteaux dans la définition et la mise en œuvre d'une intercommunalité. **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

32 – PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE FRAIS DE JUSTICE ENGAGES POUR LA DEFENSE DE TROIS AGENTS COMMUNAUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Rapporteur – M. BALLET

Le Conseil à l'unanimité.

> **autorise** la prise en charge, par le budget communal, des frais de justice engagés pour la défense de trois agents de la Police Municipale à la suite d'outrage et rébellion sur agents dépositaires de l'autorité publique dont ils ont été victimes dans l'exercice de leurs fonctions.

Sortie de Mme JEANNE

33 – ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART

Rapporteur – Mme COLAS

Le Conseil par **39 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. CAUMONT, M. CHEVALIER, M. VAZIA, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DUEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLET, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. CAVAYE qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. BERNASCONI qui a donné mandat à M. PERRAULT, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN, M. CHAURIAL à M. VAZIA) et **3 abstentions** (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT)

> **décide** l'acquisition d'œuvres d'art :

- une peinture représentant le Président Obama
réalisée par l'artiste Aurélien De Oliveira, pour un montant de 1.000 €

- trois peintures « la sieste », « acoustique face au Centre Pompidou de Metz »
« Pastorale »
réalisées par l'artiste Lionel Borla, pour un montant de 2.800 €
- une peinture « Geisha »
réalisée par l'artiste Ramon Martins, pour un montant de 6.000 € auprès de la Galerie Zberro
- deux photographies représentant des vues de New York
réalisées par l'artiste Gigi Bio, pour un montant de 6.000 € auprès de la Galerie Zberro
- huit peintures de Street Art et une photo « sans titre »
réalisées par les artistes Part One, Profecy, Diogo Navarro, Kowen, Missill,
pour un montant de 7.400 € auprès de la galerie CZ
- une œuvre haut relief lenticulaire « les subtiles promenades de René M »
réalisée par l'artiste Frank Verpillat, pour un montant de 4.220 €
- un ouvrage « les poèmes de Brandebourg »
de Frenaud avec six compositions gravées en couleur par Jacques Villon
au prix de 6.486,20 € lors d'enchères organisées par Boisseau Pomiez Sarl

Autorise le Maire à procéder à ces acquisitions.

34 – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION ENTRE LA VILLE ET MADAME Yawei SOULACROUP, ARTISTE PEINTRE

Rapporteur – M. FRANCHI

Le Conseil à l'unanimité.

> **adopte** la convention de prêt d'exposition de peinture « rêve et mouvement » à conclure entre la Ville et Madame Yawei Soulacroup, artiste peintre. **Autorise** le Maire à signer cette convention.

35 – CONVENTION DE DEPOT : RESTAURATION DES PANNEAUX DE VITALIS

Rapporteur – M. FRANCHI

Le Conseil à l'unanimité.

> **décide** la restauration de six panneaux peints par Vitalis (le Colonel Lyautey et le Palais de Rabat, Vue d'un village normand, La boulangerie Bourbonneux, Le Cabaret, Vue de Paris, Vue de Puteaux) réalisée par Madame Nelly COCHET, pour un montant de 5.946,51 € TTC. **Autorise** le Maire à signer la convention de dépôt de ces panneaux.

36 – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE COREALISATION POUR LE FESTIVAL « EN SEINE-SPECTACLES AU PRESENT »

Rapporteur – M. FRANCHI

Le Conseil à l'unanimité, **accepte** les termes du contrat de coréalisation à intervenir entre la Ville et la Compagnie « pour l'instant » pour le festival « en Seine / Spectacles au présent ». **Autorise** le Maire à signer ledit contrat.

37 – DELIBERATION RECTIFICATIVE RELATIVE A LA DETERMINATION DU MONTANT DES COTISATIONS 2010 DE LA MUTUELLE MUNAP

Rapporteur – Mme AMSELLEM

Le Conseil à l'unanimité.

> **accepte** de modifier le tableau annexé à la délibération en date du 10 Décembre 2009 relative aux cotisations de la Mutuelle MUNAP :

Situation	Cotisation 2009	Participation Commune 2009	Total 2009	Cotisation 2010	Participation Commune 2010	Total 2010
-----------	--------------------	----------------------------------	---------------	--------------------	----------------------------------	---------------

Option 1

1 adulte	64,94 €	16,24 €	81,18 €	68,19 €	17,05 €	85,24 €
1 adulte + 1 enfant	99,75 €	24,55 €	124,30 €	104,74 €	26,20 €	130,94 €
1 adulte + 2 enfants	134,56 €	32,86 €	167,42 €	141,29 €	35,35 €	176,64 €
2 adultes	129,88 €	32,48 €	162,36 €	136,38 €	34,10 €	170,48 €
2 adultes + 1 enfant	164,69 €	40,79 €	205,48 €	172,93 €	43,25 €	216,18 €
2 adultes + 2 enfants	199,50 €	49,10 €	248,60 €	200,48 €	52,40 €	261,88 €

Option 2

1 adulte	73,45 €	18,37 €	91,82 €	77,12 €	19,29 €	96,41 €
1 adulte + 1 enfant	113,45 €	28,38 €	141,83 €	119,12 €	29,80 €	148,92 €
1 adulte + 2 enfants	153,45 €	38,39 €	191,84 €	161,12 €	40,31 €	201,43 €
2 adultes	146,90 €	36,74 €	183,64 €	154,24 €	38,58 €	192,82 €
2 adultes + 1 enfant	186,90 €	46,75 €	233,65 €	196,24 €	49,09 €	245,33 €
2 adultes + 2 enfants	226,90 €	56,76 €	283,66 €	238,24 €	59,60 €	297,84 €

**38 - AVIS SUR UNE DEMANDE DE DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS
HEBDOMADAIRE LE DIMANCHE**

Rapporteur – M. LOTTEAU

Le Conseil à l'unanimité,

> émet un avis favorable sur la demande de dérogation annuelle au principe du repos hebdomadaire le dimanche formulée par la Société TNS SAS.

Sortie de M. PERRAULT

Retour de Mme JEANNE

**39 - REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DES
STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE**

Rapporteur – Mme ABKARI

Le Conseil à l'unanimité,

> approuve le règlement d'attribution des aides financières du département aux organismes d'accueil de la Petite Enfance de la Ville.

Sortie de M. CHEVALIER

40 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES

Rapporteur – M. GAHNASSIA

Le Conseil à l'unanimité,

> **attribue** une subvention exceptionnelle de 1.500 € à la Fédération Nationale des anciens des missions extérieures dans le cadre de l'« opération colis ».

41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNICEF DANS LE CADRE DU SEISME D'HAITI

Rapporteur – M. LOTTEAU

Le Conseil à l'unanimité,

> **attribue** une subvention exceptionnelle de 20.000 € à l'UNICEF dans le cadre du séisme en Haïti.

Sortie de M. CHAMBAULT

42 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE PUTEAUX ET ACCEPTATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Rapporteur – Mme COLAS

Le Conseil à l'unanimité,

> **adopte** les projets d'avenants aux conventions d'objectifs des associations sportives suivantes et **autorise** le Maire à procéder au deuxième versement de la subvention 2009/2010 qui leur a été accordée :

- Puteaux aikido	9.000 €
- C.S.M.P. athlétisme	17.000 €
- C.S.M.P. basket-ball	18.000 €
- C.S.M.P. boxe anglaise	5.500 €
- C.S.M.P. boxe française	1.500 €
- C.S.M.P. cyclisme	18.000 €
- Club sportif cyclotouriste de Puteaux	650 €
- C.S.M.P. échecs	3.500 €
- C.S.M.P. équitation	6.000 €
- C.S.M.P. football	42.500 €
- C.S.M.P. golf	15.500 €
- C.S.M.P. gymnastique espace vital	5.500 €
- C.S.M.P. gymnastique volontaire Mag	14.000 €
- C.S.M.P. gymnastique volontaire tous ensemble	4.000 €
- C.S.M.P. handball	35.000 €
- C.S.M.P. judo-ju-jitsu	11.500 €
- C.S.M.P. karaté	12.000 €
- C.S.M.P. natation	27.000 €
- Puteaux plongée sous marine	10.500 €
- Centre parisien qwan ki do	825 €
- Puteaux-rugby	40.000 €
- C.S.M.P. roller	1.000 €
- Puteaux scorp'thai	4.500 €
- Puteaux taekwondo dojang	2.250 €
- C.S.M.P. tennis de table	13.750 €
- C.S.M.P. tennis	42.670 €
- C.S.M.P. volley ball	7.300 €
- SMP gymnastique et danse	29.000 €

43 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE COLLEGE MARECHAL LECLERC ET L'ASSOCIATION CSMP NATATION

Rapporteur – Mme COLAS

Le Conseil à l'unanimité.

> **approuve** la convention de partenariat entre la Ville, le collège Maréchal Leclerc et le C.S.M.P. natation portant sur le bon fonctionnement de la section sportive scolaire de natation. **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

44 – COMPLEMENT A LA DELIBERATION INSTAURANT LA TAXE DE SEJOUR

Rapporteur – M. LOTTEAU

Le Conseil par 35 voix pour (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, Mme COLAS, M. FRANCHI, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme TROPENAT, M. BATISTA, Mme SMADJA, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. CAUMONT, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, M. DIEZ qui a donné mandat à M. LOTTEAU, Mme PALAT qui a donné mandat à M. BALLEZ, M. GARINO qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à M. GAHNASSIA, Mme LACONTAL qui a donné mandat à Mme COLAS, M. STURBOIS qui a donné mandat à M. BATISTA, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme FEDON-TRESTOURNEL, Mme ANDRE qui a donné mandat à M. GRAZIANI, Mme WAKIM qui a donné mandat à Mme MADRID, Mme PONS-HOLLANDE qui a donné mandat à M. DESCROIX, Mme HEURTEUX qui a donné mandat à Mme MARTIN, M. CHAURLAL qui a donné mandat à M. VAZIA), et 3 abstentions (M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme CANCELLONI qui a donné mandat à M. GREBERT)

> **approuve** la nouvelle grille des tarifs de la taxe de séjour :

TYPES ET CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIF APPLICABLE PAR NUITEE ET PAR UNITE DE CAPACITE D'ACCUEIL
Hôtels de tourisme 5 étoiles, 4 étoiles luxe et 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1,50 €
Hôtels de tourisme 3, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,75 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,40 €

45 – GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES AUX ORGANISMES H.L.M.

Rapporteur – Mme CECCALDI-RAYNAUD

Le Conseil à l'unanimité,

- **décide**, dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21, d'accompagner les opérations d'amélioration de performance énergétique du parc locatif, en garantissant les organismes HLM pour les emprunts qu'ils auraient à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- **accorde** la garantie de la Commune pour le remboursement de l'emprunt de 108.000 €, au taux fixe de 1,9% sur une durée de 15 ans, que la Société anonyme d'H.L.M. France Habitation se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment A situé 66 rue Rouget de l'Isle.

Retour de Messieurs PERRAULT, CHAMBAULT, CHEVALIER

46 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Rapporteur – Mme CECCALDI-RAYNAUD

> Le Conseil **prend acte** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires 2010 relatif au B.P. 2010 du budget principal et des budgets annexes.

Les aspects techniques de la réforme de la fiscalité locale et plus particulièrement de la suppression de la taxe professionnelle ont été exposés. Il a été rappelé les principales dispositions budgétaires de la loi de finances pour 2010 avec notamment une revalorisation de la dotation forfaitaire de la D.G.F. limitée à 0,47%.

L'autofinancement brut de la Ville, différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes, devrait se situer autour de 17 M€, et être en légère augmentation par rapport au BP 2009. Ce résultat montre que la Ville ne subit pas au cours de ces deux derniers exercices un effet de ciseaux avec des dépenses réelles de fonctionnement qui augmenteraient plus vite que les recettes réelles.

Cet accroissement de l'autofinancement sera obtenu sans majoration fiscale. Les taux fiscaux resteront donc inchangés. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, traditionnellement l'une des plus faibles du Département, devrait même diminuer. La politique de la Ville à l'égard des principaux établissements publics locaux (O.P.H. et C.C.A.S.) a été décrite ainsi que les principales opérations d'investissement qui seront proposées lors du vote du Budget Primitif 2010. Celles-ci seront principalement financées par l'excédent du compte administratif 2009, l'autofinancement de la section de fonctionnement ainsi que le produit des immobilisations financières. La Ville n'aura donc pas recours à des financements extérieurs. Avec un budget d'investissement ambitieux et en augmentation par rapport à l'effort d'équipement de 2009, la Ville participe, à son niveau, à la relance de l'économie. En dépit des incertitudes liées à la réforme de la fiscalité locale et à la refonte attendue du fond de solidarité régionale d'Ile-de-France, la majorité municipale reste fidèle à ses trois grands principes de préparation budgétaire : la maîtrise de la pression fiscale, l'absence d'endettement et une politique d'investissement dynamique.

S'exprimant au nom du groupe « Mieux vivre ensemble à Puteaux », Monsieur Vazia estime que les éléments conjoncturels (progression du chômage, répliques de la crise financière) devraient orienter le budget communal avec une priorité, la solidarité.

Conseiller municipal indépendante, Madame Hardy juge le document « technique, il ne présente pas une politique. La situation des concours de l'état aux budgets des collectivités, en 2010, imprécise, appelle à la prudence, sans catastrophisme à Puteaux, mais la pauvreté s'accroissant, une rupture avec les habituelles augmentations des taxations, des tarifs communaux s'impose, engageant la commune à diminuer ses dépenses de fonctionnement : ce qu'elle ne prévoit pas. L'orientation budgétaire est

« plate », avec des actions apparaissant hors contexte national de crise actuelle et future. Si la réalité gestionnaire est différente, alors l'on peut regretter d'autant plus la présentation du document. »

Représentant le « groupe Alternance Puteaux », Monsieur Grébert estime que « ce budget 2010 est particulier à plus d'un titre. D'abord, il se fait dans une double incertitude : un contexte économique difficile et une réforme de la fiscalité locale dont on ne cerne pas encore tous les effets à moyen et long termes. On sait juste que cela va être très difficile pour notre commune autrefois si riche et qui pouvait se permettre de dépenser sans compter. »

A la suite d'une interruption de séance provoquée par l'attitude agressive des élus de la liste d'opposition « groupe Alternance Puteaux », la séance est levée à 22 H 15.

Le Secrétaire,

Anne-Marie AMSELLEM
Maire-Adjoint

Le Président,

Joëlle CECCARDI-RAYNAUD
Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine